

Foix, le 5 janvier 2021

N°3/JLF/HB

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

De longue date et jusqu'à ce jour, les chasseurs ariégeois et leur Fédération se sont mobilisés pour limiter les dommages infligés par la faune sauvage aux biens de nos concitoyens ou des collectivités.

Au-delà de l'obligation réglementaire d'indemniser aux exploitants agricoles les dégâts causés par les grands gibiers aux récoltes (environ 250 000 € par an pour le département), nous avons toujours cherché à répondre au mieux aux innombrables sollicitations, soit directement, soit par l'intermédiaire des responsables d'ACCA(s) et de leurs adhérents avec l'aide si nécessaire des lieutenants de louveterie.

Partout dans le département très nombreux sont celles et ceux, élus ou particuliers qui ont eu à s'adresser à nous pour résoudre les problèmes causés :

- par les sangliers aux espaces publics ou non,
- par les cervidés aux diverses plantations, aux vergers et autres potagers,
- par les espèces fouisseuses (ragondins, blaireaux, lapins) aux murets, digues, fondations et autres ouvrages,
- par les renards et autres mustélidés aux basses-cours,
- par les pigeons et les étourneaux aux bâtiments et édifices publics sans compter la prise en charge de l'évacuation de centaines d'animaux blessés ou tués lors de collisions sur les voies de communication...

La liste n'est bien sûr pas exhaustive.

Alors que nombre de nos actions notamment en milieu péri-urbain visent en effet à répondre à vos attentes ou celles des habitants, elles se heurtent de manière quasi systématique à une intervention de divers services (Police nationale, Gendarmerie nationale, Office Français de la Biodiversité...) sollicités ou pas par des opposants à la chasse aux demandes desquels beaucoup d'attention est portée. Il arrive régulièrement que des ennuis soient faits à ces occasions aux chasseurs voire que des poursuites soient engagées à leur rencontre.

A l'heure où certains confondent allègrement liberté d'expression et liberté d'agression, je constate ces derniers temps une très forte dégradation de « l'accueil ou du traitement » qui sont réservés aux chasseurs.

Des événements récents en sont la preuve telle la blessure par arme infligée à l'un des nôtres. La Dépêche du Midi parle de chasseur visé, non il a été blessé. Je pourrais également évoquer les

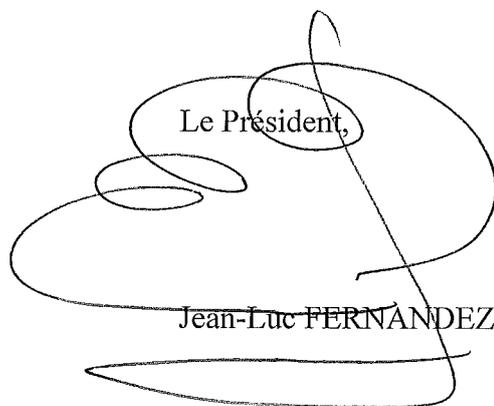
innombrables insultes, menaces et agressions que nous subissons ; la multitude des dégradations causées à nos installations, les violences faites à nos chiens dont certains ont été massacrés à coup de barre ces jours derniers. Malgré le dépôt de nombreuses plaintes, tous ces faits sont restés jusqu'à ce jour impunis.

Cette situation n'a que trop duré, à mon plus grand regret, je me vois donc contraint de donner pour consigne à mes services et conseil, aux chasseurs ariégeois de ne plus répondre aux diverses demandes d'intervention qui pourraient leur parvenir et de se contenter de pratiquer dans le respect bien sûr de la réglementation où et quand ils le peuvent mais surtout où et quand ils le veulent.

En conséquence, pour la résolution des difficultés évoquées plus avant, il conviendra à l'avenir de s'adresser au représentant de l'état et à ses services.

Je vous prie de recevoir Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et tous mes vœux pour l'année nouvelle.

Le Président,



Jean-Luc FERNANDEZ

Copie à Madame la Préfète de l'Ariège